Institution harmonique,

ENSUIT LES DEFINITIONS NECESSAIRES DE SAVOIR, POUR L'INTELLIGENCE DE LA MUSIQUE.

DEFINITION PREMIERE.

Musique, est vne science, par laquelle se fait vne disposition de sons graues, & aigus, proportionnables entreux, & separez par iustes interualles, dont le sens, & la raison sont satisfaits.

CE MOT de Musique a esté autrefois entendu par Pitagoras & Platon l'vniuerselle science du monde, & de ses parties, & peut estre ce mot tiré des Muses, ou bien les Muses de luy, & quelque temps depuis lesdits Philosophes, elle fut seulement diuisee en trois parties, dont la premiere, estoit la congnoissance des proportions entre les sons graues & aigus, la deusiesme, de les sauoir bien composer ensemble, pour rendre vn chant delectable, soit auec la voix, ou auec les instruments artificiels, & la troisiesme, estoit de sauoir chanter ladite composition ou la iouer sur lesdits instruments, mais à present le mot de Musicien ne s'estend si loing, car nous le donnons à vn Chantre ou ioueur d'instruments, que lon nõmoit autrefois menestrier.

DEFINITION II.

Harmonie, s'entend pour vne certaine composition de plusieurs corps, ou soubs differens, accordees, les vns auec les autres auec vne certaine proportion.

COMME par exemple, qui diroit que les Cieux mouuent auec harmonie, c'est à dire, auec mouuements reiglez & accordez les vns auec les autres, aussi plusieurs sons diferens, estans ioints ensemble par bonnes consonnantes, cela se pourra dire harmonie.

DEFINITION III.

Proportion, est vne similitude de raisons, laquelle ne peut estre constituee sur moins de trois quantitez.

Albert Durer en sa ; simmetrie du corps humain.

PROPORTION, se pourroit aussi dire vne comparaison de plusieurs choses ensemble, comme si lon disoit vn homme bien proportionné, cela se doit entendre, quand la teste, les bras, & les iambes sont comparez auec le corps, auec bonne simmetrie, comme a esté fort bien demonstré par Albert Durer, & quand aux nombres proportionnez, ils sont dits ainsi, quand ils s'accordent ensemble par vne mesme interualle, comme par exemple, 4. 6. 9. il y a telle interualle de 4. à 6. comme de 6. à 9. ainsi ces deux interualles qui font trois nombres, sont en mesme proportion, ou autrement quand il est dit, que le ton maior a son interualle comme de 8. à 9. si nous disons aussi de 16. à 18. ou de 15360. à 17280. se feront les mesmes proportions, d'autant que les interualles de 16. à 18. ou de 15360. à 17280. sont semblables à celle de 8. à 9. quand aux quantitez dont est composé vne proportion, ils ne peuuent estre moins que de 3. d'autant que deux quantitez ne font qu'vn interualle, & pour former vne similitude ou comparaison de quelque chose a vne autre, il y faut opposer vne autre, ou plusieurs.

DEFINITION IIII.

Intervalle harmonique, est la distance d'vn son graue à vn aigu:

COMME si l'on tend vne corde de Lut ou d'Espinette, sur vn instrument, & puis qu'on la sonne deux sons, sauoir la corde en son entier, puis vne partie d'icelle, alors le son qui a esté touché en son entier, se nomme graue, & l'autre aigu, & la distance du point qui a arresté la partie de la corde, iusques au bout de ladite corde, se nomme interualle, comme par exemple, soit

SLUB Wir führen Wissen. http://digital.slub-dresden.de/id271700408/16 gefördert von der Deutschen Forschungsgemeinschaft DFG